

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	19
Nombre de conseillers absents :	8
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	5
Nombre de votants :	24
Date de la convocation :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella (17h36)

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE GALL Maël, LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, ANTHOINE Julien, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel

Procurations : BOÉTÉ Cécile à LE COQ Laurent, TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, ANTHOINE Julien à BOURDON Yves, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/16

Finances Locales

Budget annexe « Boutiques Cœur de Ville »

Vote du Budget Primitif 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2025/08 du 20 février 2025, relative au débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport d'orientation budgétaire,

Considérant que le délai de communication du projet de budget primitif 2025 est porté à 12 jours de l'assemblée délibérante,

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée,

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver pour 2025 le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville »,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>20</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>4</i>

APPROUVE à l'unanimité, le budget annexe « Boutiques Cœur de Ville » 2024, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	10 000.00 €
Section d'investissement	161 800.87 €

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE

